



Mairie de Rivedoux-Plage

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance ordinaire du 25 juillet 2013

L'an deux mille treize le 25 juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN, Maire

Etaient présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, Marc CHAIGNE, Mme Simone « Julie » FOULQUIER, Mme Marie-Noëlle BINET, MM. Jean-Pierre OLLIVIER, Damien BLANC, Gilbert CADUC, Jacques COUHÉ Nicolas PIGNOL, Alain LACHAUMETTE, Pierre NIVOIS, Mme Liliane PIGNOL, Colette PIVETEAU.

Absents excusés: M. Frédy MELLE a donné pouvoir à M. Marc CHAIGNE
M. Bruno GIOVANNINI a donné pouvoir à M. Alain LACHAUMETTE

Absents excusés: Mme Monique ROYER,

Secrétaire de séance : M. Serge KINDEL a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation	:	19 juillet 2013
Nombre de membres en exercice	:	18
Nombre de membres présents	:	15
Pouvoirs	:	2
Nombre de suffrages exprimés	:	17

Le Conseil Municipal :

1) Révision du POS en PLU: présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D)

A l'unanimité, prend acte de la tenue ce jour, du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au sein du Conseil Municipal

2) Approbation de la modification N°7 du Plan Local d'Urbanisme

A l'unanimité,

- **DECIDE** d'approuver le dossier de Modification n° 7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

- **DIT** que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Rivedoux-Plage et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- **DIT** que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (*affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département.*) ;
- **DIT** que la présente délibération, accompagnée du dossier de Modification n°7 du PLU sera transmise à Madame la Préfète de la Charente-Maritime.

3) Autorisations d'ester en justice

- Affaire Commune de RIVEDOUX-PLAGE / VISCONTI.

A l'unanimité,

- **Désigne Maître Valérie BROSSIER du cabinet ARTEMIS (SCP d'avocats VEYRIER-BROSSIER-GENDREAU-CARRÉ) de POITIERS** pour organiser la défense des intérêts de la commune de RIVEDOUX-PLAGE dans le cadre de cette assignation devant Monsieur le Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, assignation effectuée à la demande de Monsieur VISCONTI Marcel en vertu de l'article L 480-7 du Code de l'Urbanisme ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront portés au budget communal 2013 -article 6226-
- **Demande** à Monsieur le Maire de communiquer le présent dossier aux Mutuelles du Mans Assurances dans le cadre de son contrat de protection juridique.
- **Recours contre le jugement du Tribunal administratif dans l'affaire Monsieur Jacques THERAUD c/COMMUNE DE RIVEDOUX-PLAGE**

A l'unanimité,

- **Décide** d'interjeter appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de POITIERS le 30 mai 2013 dans le cadre de l'affaire **Monsieur Jacques THERAUD c/COMMUNE DE RIVEDOUX-PLAGE** ;
- **Désigne** à cette fin **Maître Valérie BROSSIER** membre de la SCP ARTEMIS VEYRIER-BROSSIER-GENDREAU-CARRÉ : 2, rue du Doyenné – BP 247 – 86006 POITIERS CEDEX pour organiser la défense des intérêts de la commune de RIVEDOUX-PLAGE ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront portés au budget communal 2013 -article 6226-
- **Demande** à Monsieur le Maire de communiquer le présent dossier aux Mutuelles du Mans Assurances – Cabinet William ZEGHBIB – 17002 LA ROCHELLE CEDEX 1, dans le cadre de son contrat de protection juridique.

4) Rapport d'exploitation 2012 de la Régie d'Exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime (RESE)

Prend acte du Rapport d'exploitation 2012 de RESE Aunis Charente-Maritime sur le prix et la qualité du service d'eau potable de la Commune de Rivedoux-Plage.

5) Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré: entretien paysager des chemins communaux qualifiés d'intérêt communautaire

Décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur le projet de modification des statuts communautaires ci-annexé.

6) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2012

Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2012 pour la Commune de Rivedoux-Plage.

7) Mise en place de vidéosurveillance sur le port

A l'unanimité,

- **approuve** le projet d'installation d'un dispositif de vidéosurveillance dans le secteur du port communal de RIVEDOUX-PLAGE pour un montant de 11 466,23€ H.T.,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation du système auprès des services de la préfecture de Charente-Maritime

- **autorise** Monsieur le Maire à signer avec CITEOS le devis correspondant à cette dépense,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

8) Création d'un emploi de contractuel de catégorie A pour besoin occasionnel

A l'unanimité,

- **approuve** la création d'un emploi de contractuel de catégorie A pour besoin occasionnel
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune

9) Étude d'aménagement de la promenade Théodore Porsain: avenant de transfert au marché de prestations intellectuelles

A l'unanimité,

- **agrée** la cession à SOMIVAL SAS du Marché public de prestations intellectuelles notifié le 04 avril 2013 relatif à la mission d'étude pour l'aménagement de la Promenade Théodore Porsain ;
- **autorise** le Maire à signer l'avenant de transfert du Marché de la Société SAUNIER & Associés à la Société SOMIVAL SAS.

10) Tarifs cantine scolaire année 2013/2014

Décide à l'unanimité pour l'année scolaire 2013 – 2014 :

- **de majorer** les tarifs de la cantine votés en 2012 en appliquant un pourcentage d'augmentation identique à celui résultant de la formule de révision de prix contractuelle à savoir **3,24 %** ;
- **de fixer** en conséquence comme suit le prix des repas servis à la cantine municipale de RIVEDOUX-PLAGE

o repas enfant	2,77 €
o repas adulte (enseignants et agents) ..	4,59 €

11) D.I.A. en D.P.U

A l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les DIA soumises à son appréciation